

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 28 NOVEMBRE 2012

Informations brèves

Affaires fédérales

Lors de sa séance du mercredi 28 novembre 2012, le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation fédérale.

Programme de consolidation et de réexamen des tâches de la Confédération 2014

Dans son programme de consolidation et de réexamen des tâches de la Confédération 2014, le Conseil fédéral prévoit 16 coupes budgétaires afin d'obtenir des allègements de quelque 700 millions de francs entre 2014 et 2016. Dans le cadre de la consultation menée auprès des cantons par la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), le Conseil d'Etat neuchâtelois approuve le projet de prise de position de la CdC. Ainsi, il relève notamment qu'une bonne santé financière au niveau fédéral l'est également dans l'intérêt des cantons. Le Conseil d'Etat insiste en outre pour qu'il n'y ait pas de report de charges sur les cantons. A l'instar de la CdC, il rejette catégoriquement les réductions des dépenses proposées concernant les universités, ainsi que dans les domaines de l'agriculture et du trafic ferroviaire. Quant aux mesures concernant le domaine des migrations, le Conseil d'Etat précise qu'il convient de prendre également en considération les coûts indirects, à charge des cantons, engendrés par la politique d'asile, en particulier ceux liés à la sécurité, aux interventions de police, aux conséquences des infractions commises et aux mesures de détention. S'agissant du changement de pratique dans le domaine des demandes multiples selon l'accord de Dublin, il faut relever que si les coûts d'aide sociale devaient diminuer, cette réduction s'opérerait aux dépens d'une augmentation de l'aide d'urgence, phénomène qui doit être assimilé à un transfert de charges vers les cantons.

**Contact: Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef suppléant du DJSF,
tél. 032 889 64 00.**

Affaires cantonales

Désignation de la nouvelle secrétaire générale du Département de la justice, de la sécurité et des finances

Le Conseil d'Etat a désigné Mme Véronique Clivaz, 44 ans, en qualité de secrétaire générale du Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF). Secrétaire générale adjointe du DJSF depuis 2005, elle remplit la fonction de secrétaire générale ad interim du DJSF depuis le départ de M. Claude-Henri Schaller en septembre dernier. Auparavant, elle a occupé les postes de juriste au sein du Département de l'éducation, de la culture et des sports de 2002 à 2005 et de collaboratrice scientifique à l'Office fédéral de la justice à Berne de 1997 à 2002. Mme Véronique Clivaz prendra ses nouvelles fonctions au 1^{er} décembre 2012 pour travailler aux côtés du conseiller d'Etat Laurent Kurth, qui entrera en fonction le 4 décembre 2012. Ce dernier a été largement associé à

cette désignation. D'origine valaisanne, domiciliée à La Chaux-de-Fonds, Mme Véronique Clivaz est au bénéfice d'une licence en droit de l'Université de Fribourg, d'un brevet d'avocat obtenu à Genève et d'un certificat de manager public du Centre romand des administrations publiques. Dans le cadre de ses fonctions actuelles d'état major et d'appui au chef de département, elle participe activement à l'organisation et au suivi des affaires stratégiques et politiques du DJSF et du Conseil d'Etat. Mme Véronique Clivaz assure la gestion et la coordination de l'ensemble des dossiers départementaux dans les domaines de la justice et de la sécurité, ainsi que pour les domaines transversaux relevant des ressources humaines, des finances, de l'informatique et des questions juridiques. Elle collabore aussi à l'élaboration du budget de l'Etat, de même qu'au suivi des affaires financières et du Grand Conseil. La riche et solide expérience professionnelle de Mme Véronique Clivaz, ainsi que ses vastes connaissances de l'administration cantonale neuchâteloise, des domaines de la justice et de la sécurité ainsi que des affaires financières et de la politique en général ont convaincu le Conseil d'Etat de la désigner en qualité de secrétaire générale du DJSF.

**Contact: Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef suppléant du DJSF,
tél. 032 889 64 00.**

Nomination universitaire

Le Conseil d'Etat a procédé à la nomination de la personne suivante à l'Université de Neuchâtel.

- M. Olivier Hari est nommé en qualité de professeur ordinaire en droit des sociétés pour une période de quatre ans, conformément à la loi sur l'Université, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016.
- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 29 novembre 2012